

Communiqué du conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif indirect par M. Jawad YOUSSEFI à travers sa société « City Dev SARLAU » de la « Société d'Extension et Promotion du Golf de Benslimane SA » à travers l'acquisition de 49,54% restant du capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur direct :** « City Dev SARLAU » ;
- **L'acquéreur indirect :** M. « Jawad YOUSSEFI » ;
- **La cible :** « Société d'Extension et Promotion du Golf de Benslimane SA » (SEPGS).

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le développement et l'exploitation de parcours de golf ;
- La promotion immobilière.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 Octobre 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif de la société « Société d'Extension et Promotion du Golf de Benslimane SA » (SEPGB), par M. Jawad YOUSSEFI, suite à l'acquisition par sa société « City Dev SARLAU » de 49,54 % restant du capital social et des droits de vote détenue par la « Compagnie Générale Immobilière » (CGI).

« SEPGB SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social au Royal Golf El Menzeh, Benslimane – Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Benslimane sous le numéro 173. « SEPGB SA » est active dans le développement de l'activité golfique dans la région de Benslimane ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement incluant, à titre accessoire, la promotion immobilière résidentielle attenante au projet de golf.

« City Dev SARLAU » est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, détenue à 100 % par M. Jawad YOUSSEFI, ayant son siège social au 265, Boulevard Zerktouni, n° 92, Casablanca – Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 399059 « City Dev SARLAU » est active dans la promotion immobilière sous toutes ses formes, ainsi que le développement de projets touristiques et hôteliers.

Fait à Rabat, le 16 Octobre 2025.